Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201958-20251204-20250620-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHÉ, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : L.MAHÉ, V.CORLOUËR, G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGES, M.LE GALL, M.KERGALL, J. GICQUEL, I.LE CORRE, M.MERLE L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, M.LE PARLOUËR, E.LE BRIAND, , S.MOREAU, L.PARANTHOEN
Excusés : R.BERTHOU, procuration à G.LE BRIAND
A.LE MORVAN procuration à S.MOREAU
Secrétaire : F.AMBERT
Assistait : A.LE CONTELLEC, Directrice Générale des Services

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

RESERVE NATURELLE REGIONALE DU SILLON DE TALBERT : RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT, EXTENSION DU PERIMETRE ET REGLEMENTATION (8.8)

Le maire rappelle que la réserve naturelle régionale du Sillon de Talbert a été classée par la Région Bretagne en 2006.

Ce classement a été renouvelé en 2013. Le classement arrivant à échéance, les démarches de renouvellement de classement pour les 10 prochaines années ont été lancées en mars 2023, conformément aux obligations réglementaires.

Après déroulement de la démarche de concertation menée avec l'ensemble des acteurs concernés, le dossier de classement a été rédigé.

Ce dossier intègre la demande de renouvellement de classement, l'extension du périmètre et la révision de la règlementation.

Périmètre :
- Le périmètre de la Réserve naturelle régionale du Sillon de Talbert passe de 205,12 ha à 1 150,16 ha (dont 9 ha sur le domaine terrestre).
- Les principaux propriétaires fonciers sur le domaine terrestre sont la commune de Pleubian, le Conservatoire du Littoral et des propriétaires privés avec l'accord des propriétaires concernés.

Règlementation :
- Elle vise à encadrer les usages pour assurer la conservation des habitats, des espèces et des patrimoines.
- Elle a été élaborée en concertation avec les différents acteurs en s'appuyant sur les recommandations du guide de Réserves Naturelles de France.

Grandes orientations du plan de gestion (2027-2037)
- La flèche littorale du Sillon de Talbert,
- Les milieux terrestres et de transition,
- Les estrans et îlots d'estran,
- Le milieu marin,
- Le patrimoine archéologique, historique et culturel.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201958-20251204-20250620-DE

Après dépôt du dossier à la Région, une consultation publique sera ouverte pour 3 mois du 10 décembre 2025 au 10 mars 2026 sur la plateforme participative de la Région Bretagne : « L'atelier breton » (https://atelier.bretagne.bzh) ainsi qu'en mairie à Pleubian aux heures d'ouverture des bureaux. Un registre sera mis à disposition.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité (1 contre), décide :

- ***d'émettre*** un avis favorable au dépôt du dossier de demande de renouvellement de classement de la Réserve naturelle régionale du Sillon de Talbert pour 10 ans auprès du Conseil Régional de Bretagne. Ce dossier inclut le périmètre, la réglementation, les modalités et orientations de gestion et le fonctionnement.

- ***de donner*** un accord de principe favorable pour le classement en Réserve naturelle régionale des parcelles cadastrées propriétés de la Commune de Pleubian listées ci-dessous :

  - A 2026
  - A 2027
  - A 2029
  - A 2232
  - A 156
  - A 2023

- ***d'autoriser*** le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Loïc MAHE

